



# La chèvre & le chou

MARCHÉ DE PROXIMITÉ • MONTMAGNY - L'ISLET

## DEMANDE D'OUVERTURE D'UN POINT DE CHUTE

Avant de remplir ce formulaire, nous vous invitons à prendre connaissance de la [Politique d'adhésion du marché](#) et à visiter notre [site web](#) pour mieux nous connaître.

### MOT D'INTRODUCTION

Suivant la mission du Marché, nous souhaitons agrandir la famille des points de chute pour que le plus grand nombre de communautés ait accès à des produits locaux de qualité. Nous recherchons des partenaires sérieux qui ont à cœur les valeurs d'achat local et écoresponsable.

Si vous avez un commerce d'alimentation ou une boutique à la ferme et que vous souhaitez proposer de tenir un point de chute chez vous, vous êtes au bon endroit. Les municipalités peuvent aussi proposer un point de chute.

Si vous éprouvez des difficultés avec la version en ligne de ce formulaire, vous pouvez télécharger et remplir la version PDF.

*Les questions marquées d'un astérisque (\*) sont obligatoires.*



# La chèvre & le chou

MARCHÉ DE PROXIMITÉ • MONTMAGNY - L'ISLET

## Formulaire de demande d'ouverture d'un point de chute

### IDENTIFICATION

1. Votre nom\*

2. Nom de l'entreprise ou de l'organisme que vous représentez\*

3. Adresse de l'entreprise / l'organisme\*

*Si l'adresse du lieu envisagé pour votre point de chute est différente, vous pourrez inscrire cette information et toutes précisions pertinentes à la question 13 (commentaires/questions).*

RUE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL



## IDENTIFICATION (SUITE)

4. Téléphone / cellulaire\*

5. Courriel\*

6. Facebook

7. Instagram

## OUVRIR UN POINT DE CHUTE

**S.v.p., prenez connaissance des informations sur le fonctionnement du Marché, des points de chute et de la logistique de livraison.**

Le Marché est un OBNL qui soutient la mise en marché de proximité des producteurs de la région. Il dispose de partenariats bénévoles avec des entreprises ou des municipalités qui tiennent un point de chute dans plusieurs municipalités réparties dans la MRC de Montmagny et la MRC de L'Islet. Pour en savoir plus, consulter la [page FONCTIONNEMENT de notre site web](#).

Évidemment, le Marché souhaite voir d'autres points de chute s'ajouter dans la région. Voici les informations importantes à savoir pour planifier l'ouverture d'un point de chute.



## **OUVRIR UN POINT DE CHUTE (SUITE)**

**S.v.p., lisez les informations et cocher pour confirmer.**

### **PÉRIODE DE COMMANDE**

Les périodes de commandes ont lieu à chaque 2 semaines et les livraisons aux points de chute sont effectuées le jeudi et le vendredi suivant la période de commande.

Le Marché dispose d'un local de distribution à Cap-Saint-Ignace. Tous les producteurs font la livraison de leurs produits à cet endroit, les commandes sont ensuite réparties par point de chute.

J'ai compris.\*

### **LIVRAISON DES COMMANDES AUX POINTS DE CHUTE**

Actuellement, le Marché prend en charge la livraison aux points de chute de L'Islet, Montmagny, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Roch-des-Aulnaies en raison de l'important volume de commandes (plus de 15 commandes par point de chute).

La livraison des commandes pour les points de chute de Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Louise et Sainte-Lucie-de-Beauregard est assumée bénévolement par un producteur. Le Marché défraie 25\$ pour couvrir les frais de déplacement de ces bénévoles.

J'ai compris.\*

### **ENTREPOSAGE DES COMMANDES**

Chaque point de chute est responsable de l'entreposage des commandes. Les produits doivent être entreposés selon les indications des producteurs : tablette, réfrigéré ou congelé.

Le Marché peut aider à trouver des équipements manquant le cas échéant.

J'ai compris.\*



## OUVRIR UN POINT DE CHUTE (SUITE)

### CUEILLETTE DES COMMANDES PAR LES CLIENTS

Chaque point de chute est responsable de son horaire et de l'accueil des clients. Les clients sont avisés de récupérer leur commande selon l'horaire indiqué.

Le Marché recommande que l'horaire du point de chute soit arrimé à la livraison. Une plage horaire d'au moins 2 heures est généralement suffisante ou, si le point de chute est un commerce, selon les heures d'ouverture habituelles.

Le Marché peut aider à recruter des bénévoles si besoin.

Toutes les commandes sont déjà payées par les clients. Il n'y a aucune opération de paiement à effectuer au point de chute.

J'ai compris.\*

### PROMOTION

Les points de chute acceptent de participer aux actions de promotion du Marché (ex. sur les réseaux sociaux, affichage et encart, etc.).

J'ai compris.\*

### RAPPEL

La pérennité du Marché et le succès d'implantation d'un point de chute reposent en grande partie sur l'implication du milieu. Tout nouveau point de chute devra donc être pris en charge par l'entreprise ou l'organisme volontaire et son milieu, le Marché offrant le soutien et l'accompagnement nécessaire au démarrage du point de chute.

J'ai compris.\*

**À la lumière des informations précédentes, répondez aux questions suivantes au meilleur de votre connaissance et d'après votre situation. Nous comprenons que certaines informations puissent être inconnues ou incomplètes. Nous pourrions en discuter avec vous.**



## OUVRIER UN POINT DE CHUTE (SUITE)

8. LOCAL – Quel est votre type de local ?\*

9. ÉQUIPEMENTS – De quels équipements disposez-vous déjà sur place (entreposage tablette, réfrigéré et congelé) ?\*

10. LIVRAISON DES COMMANDES – Tout nouveau point de chute devra idéalement prendre en charge la livraison des commandes jusqu'à un volume récurrent de 15 commandes. Dans quelle mesure pouvez-vous prendre en charge la livraison des commandes ?\*

11. PERSONNEL – Qui prendra en charge le service de remettre les commandes aux clients (ex. bénévole, employé, propriétaire, etc.) ?\*



## OUVRIER UN POINT DE CHUTE (SUITE)

12. HORAIRE – Quels seraient le ou les horaires possibles pour votre point de chute ?\*

13. COMMENTAIRES / QUESTIONS

*Nous ne connaissons pas votre réalité, alors n'hésitez pas à nous poser des questions.*

*Précisez toutes informations pertinentes. Ex.: Indiquer l'adresse du lieu envisagé pour votre point de chute (si différente de l'adresse inscrite au début du formulaire).*

14. PHOTOS – S.V.P., envoyez-nous quelques photos de votre local par courriel à [marche@lachevretelechou.ca](mailto:marche@lachevretelechou.ca).\*

*Par exemple : entrée ou accueil, vue d'ensemble du local, vos équipements, etc.*

## CONFIRMATION DE LA DEMANDE

15. Je confirme la demande d'ouverture d'un point de chute.\*

Signature

Date

TERMINER

ENVOYER LE FORMULAIRE

Merci pour votre intérêt! ☺

Nous vous contacterons pour discuter du fonctionnement qui conviendrait le mieux à votre organisation et selon la logistique d'opération du Marché.

***L'équipe du Marché***

[marche@lachevreetlechou.ca](mailto:marche@lachevreetlechou.ca)

T. 418.234.6642



La chèvre & le chou

MARCHÉ DE PROXIMITÉ • MONTMAGNY - L'ISLET